VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, No. 105,112. — John Brecher vs. Héritiers de Julia Brecher, épouse décédée de John Galas.

Aux derniers et plus hauts preneurs: Maison simple, 3606, avenue St-Claude; maison double, 3610-12, avenue St-Claude; maison double, 1025-27, rue Congrès, et deux lots sur la rue Congrès, entre l'avenue St-Claude et la rue N. Remparts.

A l'encan, le JEUDI, 16 juillet 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

D'après et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire intitulée John Brecher vs. Héritiers de Julia Brecher, épouse décédée de John Galas, dossier No. 105,112, le dit jugement lu, rendu et signé en cour ouverte, le 4 juin 1914, et le dit ordre adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai à la vente par encan public, le JEUDI, 16 juillet 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière selon inventaire sur record, comme suit:

I.—Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 357, borné par St-Claude, Congrès, Indépendance et Remparts, les dits lots étant désignés par les Nos. 15 et 16 sur un plan dressé par L. Surgi, voyer, le 26 janvier 1848, et déposé en l'étude de H. Paul Claire, feu notaire en cette ville, sous le numéro 47 de son livre de plans No. 5; les dits lots sont contigus, et mesurent chacun en mesure américaine, trente-et-un pieds, onze pouces et deux lignes de face à la rue St-Claude sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

II.—Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St-Claude, Remparts, Congrès et Indépendance, désignés par les numéros un et deux sur un plan de Vanlier, voyer, daté du 14 janvier 1850, et déposé en l'étude de T. Guyol, feu notaire, comme plan No. 179. Les dits lots se touchent et mesurent chacun trente-quatre pieds, six pouces et demi de face à la rue Congrès, sur une profondeur de quatre-vingt-dix-huit pieds, neuf pouces et quatre lignes entre lignes égales et parallèles.

III.—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Congrès, Indépendance, Remparts et St-Claude; le dit lot mesurant trente-huit pieds, un pouce et demi de face à la rue Congrès, sur quatre-vingt-dix-huit pieds, neuf pouces et quatre lignes entre lignes parallèles. Pour la commodité de la vente, la propriété décrite ci-dessus a été subdivisée en cinq morceaux par Walter J. Deghers, D. C. S., et sera vendue d'après un plan de la dite subdivision, qui est exhibé sur les lieux de la vente.

Conditions—Au dernier et plus haut preneur, au comptant. Les acquéreurs devront assurer le paiement des impôts pour l'année 1914, et couvrir le coût des actes de vente devant Charles I. Denechaud, notaire. Les acquéreurs devront constituer un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat (sans intérêt ni grevage aucuns) au moment de l'adjudication, chez

J. Onorato REAL ESTATE
Encanteur, 820 Rue Commune.

CHARLES LOUQUE, Avocat pour le demandeur.

FRANK N. BUTLER, Avocat pour l'exécuteur et tuteur ad hoc.

Juin 14 21 28—juillet 5 12 16

Par DAVID H. CULLIGAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partition. Succession de Michael J. Joyce.

No. 104,708, Division D, Cour Civile de District. Le MARDI, 21 juillet 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311, rue Baronne, je, David H. Culligan, vendrai à l'enchère publique, la propriété décrite ci-après:

PROPRIETE FONCIERE.

1.—Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits de vole, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque manière, situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet No. 363, borné par les rues Bienville, Broad, White et Iberville (autrefois rue Custom House), désigné par la lettre B sur un croquis et certificat d'arpentage fait par Geo. de Armas, voyer et ingénieur civil, daté du 9 juin 1913, d'après lequel croquis le dit lot commence à une distance de deux cent quarante pieds, un pouce et quatre lignes du coin des rues Bienville et Broad, et mesure vingt-neuf pieds, huit pouces de face à la rue Bienville, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent trente-quatre pieds, neuf pouces et quatre lignes entre lignes parallèles. Les bâtisses sur le dit lot de terre sont désignées par le numéro municipal 2732, rue Bienville.

2. Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits de vole, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet No. 363, borné par les rues Bienville, Broad, White et Iberville (autrefois rue Custom House), désigné par la lettre A sur le croquis déjà mentionné, fait par Geo. de Armas, voyer et ingénieur civil, d'après lequel croquis le dit lot de terre commence à une distance de deux cents soixante-neuf pieds, neuf pouces et quatre lignes du coin des rues Bienville et Broad, et mesure vingt-neuf pieds quatre pouces de face à la rue Bienville, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent trente-quatre pieds, neuf pouces et quatre lignes entre lignes égales et parallèles, et est composé de la partie la plus grande du lot original No. 7. Les bâtisses sur le dit lot de terre sont désignées par les numéros municipaux 2736-2738, rue Bienville.

3.—Deux certains lots de terre, et tous les droits de vole, privilèges, servitudes et avantages y appartenant de quelque façon, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No. 363 (autrefois Ilet No. 40), borné par les rues Broad, White, Custom House (maintenant Iberville) et Bienville, et désignés comme lots Nos. 5 et 6 sur un plan d'Edgar Pilié, voyer, daté du 9 juillet 1895, dans les archives de l'étude de E. L. Sansum, ancien notaire en cette ville, comme plan No. 9, chacun mesurant trente pieds, neuf pouces et quatre lignes de, face à la rue Bienville, sur cent deux pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Deux certains morceaux de terre situés dans le même district et Ilet, désignés comme partie arrière des lots Nos. 5 et 6, mesurant chacun trente pieds de face sur une ligne parallèle à la rue Bienville, et cent deux pieds de la ligne de la rue Bienville, sur trente-deux pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, formant la partie arrière des lots.

4.—Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits de vole, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque manière, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet désigné par le numéro municipal 363, borné par les rues Custom House (maintenant Iberville), White, Bienville et Broad, laquelle portion de terre est formée de la partie antérieure du lot désigné par le numéro 33 sur un plan de F. N. Fourne, daté du 15 mars 1864, et déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire de cette ville, comme plan No. 79, et mesure trente-deux pieds, neuf pouces et demi de face à la rue White, sur cent vingt pieds de profondeur. Les bâtisses sur le dit lot de terre sont désignées par les nuéros municipaux 214 et 215, rue White.

5.—Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits de vole, privilèges et servitudes y appartenant de quelque façon, situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet No. 365, borné par les rues Iberville (autrefois Custom House), Rocheblave, Tonti et Bienville, désigné par la lettre A sur un croquis et certificat d'arpentage fait par Geo. de Armas, voyer et ingénieur civil, daté le 9 juin 1913, d'après lequel croquis le dit lot A forme le coin des rues Iberville et Rocheblave, et mesure vingt-neuf pieds cinq pouces de face à la rue Iberville, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes égales et parallèles, et de face à la rue Rocheblave étant composé de la totalité du lot original No. 12 et une partie du lot No. 11. Les bâtisses sur le dit lot de terre sont désignées par les numéros municipaux 2437-2439, rue Iberville.

6.—Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits de vole, privilèges, servitudes et avantages y appartenant de quelque façon, situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet No. 365, borné par les rues Iberville (autrefois Custom House), Rocheblave, Tonti et Bienville, désigné par la lettre B sur le croquis déjà mentionné et certificat d'arpentage fait par George de Armas, voyer et ingénieur civil, d'après lequel croquis ce dit lot commence à une distance de vingt-neuf pieds cinq pouces du coin des rues Iberville et Rocheblave et mesure vingt pieds sept pouces de face à la rue Iberville, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes égales et parallèles.. Les bâtisses sur le dit lot de terre sont désignées par le numéro municipal 2425, rue Iberville.

Conditions—Comptant un tiers, ou plus, le solde payable dans une, ou une et deux années; la partie qui est à crédit, y en ayant une, devant porter un intérêt au taux de 8 pour cent par an, payable annuellement, et devant être mise en sécurité par les clauses d'hypothèque qui sont habituelles, de même que le pacte de non-aliénando, une provision pour l'assurance de la propriété à faveur des billets hypothéquaires et pour le paiement du dix pour cent de gages d'avocats dans le cas d'empêchement; l'acquéreur devant assumer le paiement de toutes taxes pour l'année 1914 sur le prix d'achat et au-dessus; de recevoir les loyers seulement à partir de la date de cession des actes de vente; les billets hypothequaires devront être datés le même jour que les actes de vente; l'acquéreur devra payer les actes de vente devant E. M. Stafford Esq., notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

DAVID H. CULLIGAN, Encanteur.
E. M. STAFFORD, H. W. ROBINSON, HYMAN MITHOFF, Avocats pour les demandeurs.
ANDREW M. FROLICH, J. H. BREWER, Avocats pour les défendeurs.
mai 31—juillet 5 12 19 21

PAR CARRERE & CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour succession. 16 sites pour constructions, sur les rues Audubon et Walnut. Rues et trottoirs pavés. Cottage isolé, 3634, rue Coliseum, coin de la rue Antonine, avec le morceau propre à être construit qui le touche, au coin des rues Coliseum et Amelia.

Voyez les plans à la Bourse.

LE JEUDI, 7 JUILLET 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311, rue Baronne. Succession de Abner A. Parker. No. 107,807. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

Le JEUDI, 7 juillet 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311, rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et obéissance à un ordre issu, daté et signé le 18 avril 1914, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, je, Ernest A. Carrère, encanteur dûment autorisé dans et pour la Paroisse d'Orléans, procéderai à vendre la propriété suivante, décrite à savoir:

Seize certains lots de terre avec améliorations, Ilet 31, dans le Sixième District, borné par les rues Walnut, Audubon, Général Root et Ferdinand, selon le plan de B. Burisson, voyer, du 15 avril 1836, et désigné par les lettres A. B. C. E. F. G, H, I, J, K, L, P, Q, R, S, T, sur un croquis fait par C. U. Lewis, le 16 janvier 1908, annexé à un acte devant G. G. Kronenberger, notaire, le 17 mars 1908, mesurant comme suit:

Le lots A, B et C se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Audubon sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, le lot A formant le coin des rues Audubon et Ferdinand.

Les lots E à J, compris, se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Audubon sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Les lots K à L, compris, se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Walnut sur cent vingt pieds de profondeur, le lot K formant le coin des rues Général Hood et Walnut.

Les lots P à T, compris, se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Walnut sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, le lot T formant le coin des rues Walnut et Ferdinand,

Deux certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Coliseum, Antonine, Amelia et Chestnut, désignés comme lots Nos. A et B sur un croquis fait par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, le 17 avril 191, et mesure comme suit:

Le lot A, 5 pieds de face à la rue Coliseum, 54 pieds, 6 pouces et 6 lignes à l'arrière, sur 122 pieds 2 pouces de profondeur sur la rue Amelia, et 121 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne du lot B, représentant une propriété totalement non-améliorée..

Le lot B mesure 42 pieds, 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Coliseum, avec la même largeur à l'arrière, et sur une profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Antonine, de 121 pieds 8 pouces, avec améliorations.

Le lot B, avec les améliorations qui s'y trouvent, devra être vendu sujet au contrat de louage qui expire le 30 septembre 1914.

Les améliorations sont connues comme 3634, rue Coliseum, et comprennent un cottage isolé, contenant des galeries de face et sur les côtés, et un vestibule, 8 chambres, bains, gaz, égouts, eau de ville et cabinets pour domestique.

Conditions—Un tiers ou plus au comptant, le reste en une année, ou une et deux années, au gré de l'acquéreur, la partie à crédit, s'il y en a une, devant être représentée par des billets de l'acquéreur grevés d'un intérêt de 8 pour cent par an jusqu'à paiement, les actes de vente contenant toutes les clauses de sécurité habituelles, ainsi que le transfert des polices d'assurances et dix pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès, passés devant John C. Davey Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur, qui devra aussi assumer et payer, en plus du prix d'achat, les impôts pour 1914 et coûts de tous certificats; dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication, en à-compte à la vente.

CARRERE & CARRERE, Encanteurs,
806, Rue Perdido.
DINKELSPIEL, HART & DAVEY, Avocats. Juin 5 7 14 21 28—juillet 5 7

ParKERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur. Bureau, No. 339 rue Carondelet.

Le JEUDI, 2 juillet 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Bourbon, sera vendue à l'enchère publique, en vertu d'un ordre en date du 28 mai 1914, de l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans la succession de Margaret Reilly, No. 108,688, Division B, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No. 403, borné par les rues Claiborne, Gasquet et Robinson et l'avenue Tulane (autrefois rue Common), lequel lot est désigné par le numéro dix-huit sur un plan dessiné par C. A. Hedin, en date du 9 février 1886, déposé dans le bureau de J. Graham, feu notaire, et désigné par le numéro vingt-quatre sur les rouleaux d'assèssement pour l'année de 1904, et mesure vingt-cinq (25') pieds de face à la rue Claiborne, sur cent dix (110') pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant à une distance de soixante-dix (70') pieds deux (2") pouces du coin de la rue Claiborne et de l'avenue Tulane.

Conditions: Un tiers ou plus au comptant. Le reste, s'il y en a un, avec un an de crédit ou à un, deux et trois ans, à la volonté de l'acquéreur, la partie de la dite vente qui soit à crédit devant être mise en évidence par l'acquéreur sur des billets à son ordre et endossés par lui, portant un intérêt de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et garanti par une hypothèque spéciale et l'obligation et privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec pacte de "non-alienando" et toutes les clauses de garantie habituelles, cinq (5) pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurances devant être transférée au teneur des billets, et l'acquéreur devant payer en outre et par-dessus le montant de son enchère, tous les impôts dûs sur la propriété et exigibles dans l'année 1914. Dix pour cent au comptant au moment de la vente. L'acte de vente devant M. L. M. Janin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PARKERSON & PARKERSON, Avocats.
mai 30—juin 5 12 19 26—juillet 3

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, No. 105,112. — John Brecher vs. Héritiers de Julia Brecher, épouse décédée de John Galas.

Maison double, 3610-12, avenue St-Claude; maison simple, 3606, avenue St-Claude; maison double, 1025-27, rue Congrès, et deux lots sur la rue Congrès, entre l'avenue St-Claude et la rue N. Remparts.

A l'encan, le JEUDI, 16 juillet 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

D'après et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire intitulée John Brecher vs. Héritiers de Julia Brecher, épouse décédée de John Galas, dossier No. 105,112, le dit jugement lu, rendu et signé en cour ouverte, le 4 juin 1914, et le dit ordre adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai à la vente par encan public, le JEUDI, 16 juillet 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière selon inventaire sur record, comme suit:

I.—Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 357, borné par St-Claude, Congrès, Indépendance et Remparts, les dits lots étant désignés par les Nos. 15 et 16 sur un plan dressé par L. Surgi, voyer, le 26 janvier 1848, et déposé en l'étude de H. Paul Claire, feu notaire en cette ville, sous le numéro 47 de son livre de plans No. 5; les dits lots sont contigus, et mesurent chacun en mesure américaine, trente-et-un pieds, onze pouces et deux lignes de face à la rue St-Claude sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

II.—Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St-Claude, Remparts, Congrès et Indépendance, désignés par les numéros un et deux sur un plan de Vanlier, voyer, daté du 14 janvier 1850, et déposé en l'étude de T. Guyol, feu notaire, comme plan No. 179. Les dits lots se touchent et mesurent chacun trente-quatre pieds, six pouces et demi de face à la rue Congrès, sur une profondeur de quatre-vingt-dix-huit pieds, neuf pouces et quatre lignes entre lignes égales et parallèles.

III.—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Congrès, Indépendance, Remparts et St-Claude; le dit lot mesurant trente-huit pieds, un pouce et demi de face à la rue Congrès, sur quatre-vingt-dix-huit pieds, neuf pouces et quatre lignes entre lignes parallèles. Pour la commodité de la vente, la propriété décrite ci-dessus a été subdivisée en cinq morceaux par Walter J. Deghers, D. C. S., et sera vendue d'après un plan de la dite subdivision, qui est exhibé sur les lieux de la vente.

Conditions—Au dernier et plus haut preneur, au comptant. Les acquéreurs devront assurer le paiement des impôts pour l'année 1914, et couvrir le coût des actes de vente devant Charles I. Denechaud, notaire. Les acquéreurs devront constituer un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat (sans intérêt ni grevage aucuns) au moment de l'adjudication, chez

J. Onorato REAL ESTATE
Encanteur, 820 Rue Commune.

CHARLES LOUQUE, Avocat pour le demandeur.

FRANK N. BUTLER, Avocat pour l'exécuteur et tuteur ad hoc.

Juin 14 21 28—juillet 5 12 16

Par LOUIS HUFFT

Mme Aline Bass, épouse de George R. Reid, vs. George R. Reid, son époux. No. 100,606 — Division A, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Cottage Simple, 1014 rue Touro.

Par LOUIS HUFFT, Encanteur, 808, rue Perdido, le JEUDI, 2 juillet 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre Gravier et Baronne, de cette ville, en vertu et poursuite d'un jugement de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté du 15 mai 1914, et signé à cour ouverte le 21 mai 1914 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, au dernier et plus haut preneur, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Union (maintenant Touro), Good Children (maintenant St-Claude), Love (maintenant Remparts) et Bagatelle (maintenant Bourbon); le dit lot est désigné par le numéro trois sur un croquis et certificat de voyer fait par George de Armas, voyer, le 26 mars 1900. Lequel lot 3 mesure en mesure américaine quarante pieds, trois pouces et deux lignes de face à la rue Touro, sur soixante-trois pieds, onze pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, et lequel lot forme partie du lot de terre désigné par le numéro soixante-cinq sur un plan fait le 16 mars 1806 et déposé en l'étude de N. Broutin, feu notaire en cette ville.

Conditions: La moitié ou plus au comptant, le reste, s'il y en a, dans un, ou un et deux ans, au gré de l'acquéreur, avec huit pour cent d'intérêt annuel de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, la partie à crédit devant être garantie par un engagement de l'acquéreur et une hypothèque spéciale et un acte contenant toutes les clauses usuelles de garantie. L'acte de vente devant être passé devant John F. A. Hebel, notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur assumera les impôts pour l'année 1914, en autre et par-dessus du montant de son enchère, dix pour cent du prix d'achat devant être déposés chez l'encanteur au moment de l'adjudication, et les impôts et revenus appartenant aux vendeurs jusqu'au moment de passer l'acte de vente; le dit acte de vente devra être signé par le dit Louis Hufft, Encanteur.

A. J. PETERS, Avocat pour la demanderesse.

LOUIS HUFFT, Encanteur.
No. 808, rue Perdido.
31 mai—juin 7 14 21 28—juillet 2

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur dans le Premier District, portant les numéros municipaux 3517 et 3519, rue Thalia, entre les rues Galvez et Miro.

Mme Caroline S. Goetz vs. Omer B. Belord.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,927 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 30 juillet 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No. Quatre dans l'Ilet No. 537, borné par les rues Thalia, Erato, Galvez et Miro, indiqué sur une copie lithographique d'un plan annexé à un acte passé devant Felix J. Dreyfous, notaire, le 11 mai 1911, d'après lequel plan, le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Thalia, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur entre lignes parallèles de quatre-vingt-dix-sept pieds, dix pouces et cinq lignes.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
J. ZACH SPEARING, Avocat pour le demandeur.
mai 30—juin 5 12 19 26—juillet 3

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Justine Haller Biersoll.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,089 — Division E — Attendu que Antoine Peter Biersoll a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Justine Haller Biersoll, décédé, intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
ED. L. MAHONEY, Avocat.
Juillet 1 5 10

Succession d'Arthur Leibe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 107,215 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Hilberth A. Leibe, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
TITCHE & ROGERS, Avocats.
Juillet 1 5 10

Succession de Mme Maria Tinerello.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No. 109,074 — Division C — Attendu que Carlo Tinnerello a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Maria Tinerello, décédée, intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
GEO. J. UNTEREINER, Avocat.
Juin 30—juillet 4 9

Succession d'Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 99,204 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte de la plantation Albanie pour le mois de juin 1914, présenté par Geo. W. Boucher, Samuel Snodgrass et Geo. O. Allain, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN DYMOND, JR., Avocat.
Juin 25 29—juillet 4

Succession de William D. Dow.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 109,050 — Division D Attendu que Emily Tessier, veuve de William David Dow, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de William D. Dow, décédé, intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
TESSIER & TESSIER, Avocats.
Juin 26 30—juillet 5

Succession de Michael Cramond.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,958 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Ellen Cramond, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
SUTHON & LOOMIS, Avocats.
Juin 26 30—juillet 5

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Michele Lofaso vs. J. Victor.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 63,952 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon magasin, Nos. 727-729 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Second District de cette ville, le MARDI, 7 juillet 1914, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une armoire à glace, un lavabo à miroir, une commode, deux matelas, un sommier à ressorts, un lit en fer, un tabouret de piano, deux chaises, une étagère, une table, etc.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité pour la paroisse de la Nouvelle Orléans.
Juin 26—juillet 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Andrew Rauch vs. Henry Kilborn.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 63,911 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques en mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 6 juillet 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un piano et son tabouret.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS — Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Premi.re Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
N. VINET, Avocat de l'affaire.
Juin 25 30—juillet 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jacob Segen vs. Samuel Hyman.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 60,626 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Première Cour de Cité de la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique en mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 6 juillet 1914, à 11 heures 30 du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une étagère, une armoire à glace, une armoire ordinaire, deux tables, deux chaises, une table, un miroir, une commode, un lavabo, etc.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
B. Y. WOLF, Avocat pour le demandeur.
Juin 25 30—juillet 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

William H. Hodges vs. John Courtlade.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 63,385 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, en mon entrepôt, Nos. 727-729, rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 6 juillet 1914, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

CONDITIONS. — Comptant.

P. McGILL,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
PROWELL & PROWELL, Avocats pour la demandeur.
Juin 25 30—juillet 6

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Par GURLEY & PARKINSON. Par GURLEY & PARKINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partition. — Robert Emmet White vs. Godfrey Prados et als. — No. 107,532, Division D, Cour Civile de District.

Deux doubles cottages bien loués, dans le Cinquième District (Alger), Nos. 127-29-31-33, rue Lavergne, entre les rues Morgan et Delaronde. A l'encan, le JEUDI, 30 juillet 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Gurley et Parkinson; E. Randolph Gurley, Encanteur.

D'après et en vertu d'un ordre de l'Honorable Porter Parker, juge à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, No. de dossier 107,532, lu et rendu à cour ouverte le 11 juin 1914, et signé le 17 juin 1914, je vendrai à l'encan public la propriété suivante, décrite à savoir:

I. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque manière, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le numéro 13 de l'Ilet No. Sept, borné par les rues Lavergne, Villeré (maintenant Morgan), Delaronde et Bartholomew (maintenant Bermuda), selon le plan de A. d'Hemecourt en date du 18 mars 1842, lequel dit lot mesure en mesure française trente pieds de face à la rue Lavergne sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage double connu sous les numéros municipaux 127 et 129, rue Lavergne.

II. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le numéro 11 de l'Ilet No. Sept, borné par les rues Lavergne, Villeré (maintenant Morgan), Delaronde et Bartholomew (maintenant Bermuda), selon le plan de A. d'Hemecourt en date du 18 mars 1842, lequel dit lot mesure en mesure française trente pieds de face à la rue Lavergne sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage double connu sous les numéros municipaux 131 et 133, rue Lavergne.

Conditions: Comptant, l'acte de vente devant W. Morgan Gurley, notaire, aux dépens de l'acheteur. L'acquéreur devra assumer les impôts depuis la date de la signature de l'acte de vente. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

GURLEY & PARKINSON, Encanteurs.
BEAUREGARD & WRIGHT, Avocats pour le demandeur.
Juin 28—juillet 5 12 19 26 30

ParKERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau, No. 339, rue Carondelet.

Le JEUDI, 23 juillet 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311, rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique, en vertu d'un ordre en date du 18 juin 1914, de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans la succession de John Judge et Anna Kelly Judge, son épouse, No. 104,887, dans les locaux No. 1526, rue Religious, un lot de meubles d'intérieur, selon inventaire.

Conditions—Comptant.

DART, KERNAN & DART, Avocats.
juin 21 28—juillet 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles d'intérieur.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau, No. 339, rue Carondelet.

Le VENDREDI, 3 juillet 1914, à 11 h. du matin, sera vendu à l'enchère publique,